

s'est lui-même permises. Il a assurément traité un champ plus étendu et remonté plus loin dans le passé que mon honorable ami. Il s'est permis, sur le compte d'un homme mort depuis déjà quelque temps certaines remarques dont il aurait mieux fait de s'abstenir, dans mon opinion et dans l'opinion de ceux qui l'ont le mieux connu. Je veux parler du passage de son discours où il a dit que feu Chs. George Brown avait déclaré, j'ai noté les propres paroles de l'honorable ministre, qu'un article de son programme était l'abolition de la langue française en Canada.

Si l'honorable ministre veut me donner ou produire dans cette chambre la preuve que M. Brown a fait une telle déclaration, je l'admettrai. Mais, bien que je n'aie pas connu M. Brown aussi longtemps que l'honorable ministre, j'ai été en relations avec lui pendant un bon nombre d'années et je ne me rappelle pas avoir lu dans ses écrits ou entendu dans ses discours rien qui puisse justifier cette assertion de l'honorable ministre.

En réponse à certaines remarques très justes de l'honorable député de Québec (M. Laurier) portant que la politique du gouvernement actuel, en intervenant inutilement et injustement dans les pouvoirs provinciaux, était en grande partie responsable de l'agitation actuelle, que nous déplorons tous, l'honorable ministre a eu recours à l'ancien argument du *Tu quoque*, et a prétendu que sous le régime Mackenzie certains bills ont aussi été désavoués; et il a surtout mentionné un bill de la législature de l'Île du Prince-Edouard, qu'il a affirmé avoir été désavoué par nous. Mes souvenirs—et j'ai consulté à ce propos l'honorable député de Durham Ouest (M. Blake)—sont que ce bill a été réservé par le Lieutenant-Gouverneur de la province et que, comme l'a fait l'honorable premier ministre lui-même, dans une circonstance mémorable, il n'a pas été désavoué, mais renvoyé à la province pour être reconsidéré par le Lieutenant-Gouverneur. L'honorable ministre se rappelle peut-être qu'en une certaine occasion, un bill à l'effet de constituer civilement l'ordre orangiste lui fut envoyé dans des circonstances exactement semblables et que—en bon orangiste qu'il est—il renvoya le bill à la province d'où il venait, sous prétexte qu'il avait été réservé par le Lieutenant-Gouverneur et en disant que ce dernier n'avait pas le droit d'agir ainsi sans instructions.

Sir JOHN A. MACDONALD. Oui; c'est le cas.

Sir RICHARD CARTWRIGHT. Et c'est exactement aussi ce qui a eu lieu à propos du bill de l'Île du Prince-Edouard.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je croyais me rappeler que les choses s'étaient passées autrement.

M. BLAKE. Il s'agissait d'un bill réservé.

Sir JOHN A. MACDONALD. Est-ce que le rapport a été fait par M. Scott?

M. BLAKE. Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT. De sorte que nous n'avons fait que suivre l'exemple de l'honorable ministre en cette affaire. Maintenant je n'ai aucune objection à admettre que je considère le rapport fait par l'honorable ministre en 1869 comme contenant un exposé complet et juste des règles qui doivent nous guider lorsqu'il s'agit des droits provinciaux.

Mais depuis ce temps-là, comme nous le savons tous, l'honorable député a perdu la grâce, mais nous sommes heureux de voir par les déclarations faites, l'autre soir, par le ministre de la justice, qu'ici encore l'honorable député revient à des principes identiques et qu'il base sa politique sur les principes qu'il a pronés de ce côté-ci de la chambre. Comme mon honorable ami l'a si bien dit, nous sommes habitués à ces conversions subites, extraordinaires, de l'honorable